

LA LETTRE DE DLF CHAMPAGNE-ARDENNE

DÉFENSE (ET PROMOTION) DE LA LANGUE FRANÇAISE CHAMPAGNE-ARDENNE

Président : Jacques DARGAUD
Secrétaire-général – trésorier : Francis DEBAR

Courrier : DLF Champagne-Ardenne M. F. Debar, 58 rue Fléchambault, 51100 Reims

Lettre n° 75 – Février 2010

RÉUNION DU 16 JANVIER 2010

L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE : HISTOIRE, RÉFORMES

par M. Jacques Dargaud

DÉFINITIONS - ALPHABET

Le mot *orthographe*, venu du grec (orthographia, de orthos « droit, correct » et graphein « écrire ») par l'intermédiaire du latin, apparaît en français au XIII^e siècle, sous la forme *orthographie*. C'est l'ensemble des règles concernant la manière d'écrire correctement les mots. Le premier livre d'orthographe française, *Orthographia gallica*, parut en Angleterre au XV^e siècle. Orthographe a pu prendre par extension le sens de manière d'écrire un mot, les mots : *une bonne ou une mauvaise orthographe*. Dans cet emploi orthographe est concurrencé par *graphie*.

En restant dans les généralités, rappelons que l'orthographe peut être idéographique ou phonographique. Idéographique, elle représente par un dessin, une figure, le sens, l'idée que l'on veut faire passer. C'est le cas en chinois. Dans son principe, elle n'a pas de rapport avec la prononciation, si bien que la même orthographe peut servir pour des dialectes différents, qui sont sans intercompréhension orale, un peu comme les chiffres qui peuvent se lire en toutes les langues. Phonographique, l'orthographe transcrit la prononciation. C'est le cas dans les langues européennes, notamment le français.

Une orthographe phonétique idéale serait évidemment celle où il y aurait une correspondance rigoureuse de chaque signe à un seul son et de chaque son à un seul signe. C'est le but assigné à l'A.P.I. (alphabet phonétique international), dont la publication par un Français, Paul Passy, remonte à 1888. Cet A.P.I. est utilisé en linguistique et dans l'enseignement des langues, ainsi que pour les indications de la prononciation dans les dictionnaires modernes. Sur les 170 signes de l'A.P.I. nécessaires pour transcrire toutes les langues, on en utilise 37 pour le français : 16 voyelles, 18 consonnes et 3 semi-consonnes.

En réalité aucune orthographe, ne peut être parfaite, car toute prononciation varie

- dans le temps : ainsi les prononciations de *brun*, *pâte*, *au pignon* ont de nos jours tendance de se rapprocher respectivement de celles de *brin*, *patte*, *opinion*
- dans l'espace : ainsi dans *du soleil sur la zone*, les O sont inversement ouverts et fermés en français standard et méridional.
- selon le contexte : ainsi dans *une fenêtre fermée*, *fenêtre* se prononce avec deux E caducs que l'on n'entend pas tout dans *la fenêtre ouverte*.

On remarquera en revanche qu'en cas d'homonymie l'écrit peut apporter plus d'information que l'oral ; à la limite, la présence ou l'absence d'un seul accent peut changer le sens d'une phrase : ainsi, dans *Le mariage de Figaro* de Beaumarchais : *Je rendrai l'argent dans le château ou (où) je l'épouserai...*

Reconnaissons que le français a une orthographe relativement difficile, si on la compare par exemple à celle d'une langue sœur comme l'italien. On n'aurait pas l'idée d'enseigner l'orthographe à la scuola media, alors que c'est bien utile dans l'établissement français de même niveau qu'est le collège. On a calculé approximativement les pourcentages de difficultés orthographiques dans l'écriture : 5 % en italien, 20% en français et 40% en anglais. Nous nous expliquerons ces difficultés de l'orthographe française quand nous aurons vu son origine et son histoire.

Au Moyen Âge, le français s'écrivait librement avec les moyens empruntés au latin. La difficulté commence avec ce malentendu qui consiste à utiliser l'alphabet d'une autre langue.

Nous comparerons d'abord l'alphabet latin, adapté, complété, avec les phonèmes (1) du français. L'alphabet latin comportait 23 lettres. En ajoutant les lettres ramistes (2) J et V, ainsi que W d'origine germanique, puis anglaise, on est passé à 26. Mais il y a en français actuel 32 phonèmes à transcrire ; 26 contre 32 : il y a un problème a priori.

Le système vocalique latin est mal adapté pour le français, dès l'origine et encore plus au fur et à mesure de l'évolution : 5 lettres-voyelles (ne pas compter le Y) en face de 16 phonèmes. D'où des notations imprécises :

patte / pas
essai / bec / venir
téléphone / zone

Il est vrai que les accents, ainsi que la position des lettres-voyelles par rapport aux autres lettres, peuvent apporter des précisions sur le timbre des phonèmes correspondants. Mais l'absence de transcription propre aux voyelles nasales entraîne évidemment des problèmes :

immense / immanquable
lundi / acupuncture (3)
chiendent / chienlit

Pour les consonnes, le déséquilibre est moindre. Si on met à part K Q X W (dont on pourrait se passer), il y a pour 18 phonèmes 15 lettres. Mais concernant 7 d'entre elles se posent des problèmes qui ne sont pas toujours bien résolus. Certes sont claires les règles opposant

car / cent
fatigant / argent
poison / poisson

Il reste cependant bien des hésitations et ambiguïtés :

il plaça / douceâtre
narguer / arguer
droguiste / linguiste
nageur / gageure
ville / fille
osciller / vaciller
sortie / inertie
poison / vraisemblable
ressurgir ou resurgir ?

Des groupes de deux consonnes, dits digraphes, ont servi à la transcription des phonèmes nouveaux : EU, OU, CH, GN (écrit autrefois IGN), NG, non sans des difficultés comme

chirurgien / chiropracteur
psychique / psychologique
montagne / stagner

oignon / moignon

Enfin rendant l'orthographe actuelle encore plus difficile, des graphies se sont figées alors que la prononciation évoluait. Ainsi :

Le premier des deux N ou M, qui notait la nasalisation de la voyelle, s'est maintenu après la dénasalisation, qui s'est produite à partir du XVI^e siècle, dans des mots comme *honnête*, *pomme*, *femme*.

AI dans *mai*, *lait* s'écrit d'après la prononciation du XI^e siècle

EI *peine* XII^e

OIN *coin* XII^e

(E) AU *aube*, *oiseau* XII^e

Oiseau est un mot emblématique de notre orthographe : aucune des lettres de l'écrit ne s'y retrouve dans la prononciation ! (4)

SERMENT DE STRASBOURG

Nous allons jeter un coup d'œil sur l'orthographe du premier texte écrit en français : le Serment de Strasbourg (842).

Dans quel contexte se situe-t-il ? A l'époque mérovingienne le latin parlé par le peuple a évolué très rapidement ; le fossé s'est creusé entre le latin populaire – que nous appellerons alors le roman ou très ancien français – et le latin proprement dit que le peuple ne comprend plus. Ainsi s'explique que le concile de Tours en 813 ordonne aux prêtres d'employer la langue vulgaire dans leurs sermons. Bien que leur divorce soit ainsi officialisé, les deux langues, encore très voisines, réagissent l'une sur l'autre : le latin emprunte sa prononciation au roman qui, en retour, modèle, gauchement d'abord, ses graphies sur celles du latin.

Extrait :

Pro deo amur et pro christian poblo et nostro commun saluament d'ist di en auant, in quant Deus sauir et podir me dunat, si saluarai eo cist meon fradre Karlo, et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra saluar dift, in quid il mi altresi fazet et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui meon uol cist meon fradre Karle in damno sit.

Traduction :

Pour l'amour de Dieu et pour le salut commun du peuple chrétien et le nôtre, à partir de ce jour, autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles de mon aide et en toutes choses, comme on doit justement soutenir son frère, à condition qu'il m'en fasse autant et je ne prendrai jamais aucun arrangement avec Lothaire qui, à ma volonté, soit au détriment de mon frère Charles.

Certaines graphies sont latines : *si cum*, *quid*, *nunquam*, *qui...in damno sit*, *christian*, *commun* ; en revanche il n'y a plus de H à *om*. Noter les essais de transcription de l'évolution phonétique : *aiudha*, *cadhuna*, des hésitations en ce qui concerne les voyelles : *en/in*, surtout finales non accentuées : *fradra/fradre*, *Carlo/Carle* ; rappelons que le E caduc n'existait pas en latin...

XI^e – XII^e SIÈCLES

Jusqu'au XII^e siècle, la chanson de geste est presque la seule forme de littérature qui soit écrite en langue vulgaire. Les trouvères avaient alors le contrôle de la langue et de l'orthographe françaises. Ce n'étaient pas des savants comme les clercs qui avaient écrit quelques textes en roman au IX^e siècle (*cantilène de Sainte Eulalie*). Les trouvères ont élagué ce que les premiers scripteurs avaient laissé de superflu, créant ainsi une orthographe faite pour l'oreille et non pour l'œil, selon le principe que tout ce qui est écrit se prononce. On peut prendre comme exemple Chrétien de Troyes. Voici quelques graphies de cette époque :

<i>abe</i>	« abbé »	<i>conte</i>	« comte »
<i>cors</i>	« corps »	<i>domage</i>	« dommage »

<i>el</i>	« elle »	<i>erbe</i>	« herbe »
<i>fals</i>	« faux »	<i>om (e) hom (e)</i>	« homme »
<i>leu, lou</i>	« loup »	<i>mout</i>	« moult, beaucoup »
<i>pie</i>	« pied »	<i>povre</i>	« pauvre »
<i>tens, tans</i>	« temps »	<i>uil</i>	« huile »
On ne craint pas les homonymes :			
<i>mes</i>	« mais » ou « mes »	<i>non</i>	« non » ou « nom »

XIII^e – XV^e SIÈCLES : LA PÉRIODE GOTHIQUE

On a pu dire que cette période a tout gâté : d'une orthographe somme toute satisfaisante, on est passé à un système compliqué et parfois illogique. C'est que le pouvoir linguistique change de main, des trouvères aux juristes. Les manuscrits des œuvres littéraires ne sont plus qu'une goutte d'eau à côté de l'océan des écritures juridiques. Cette évolution s'explique par la multiplication des fonctionnaires et juges royaux, la généralisation des procédures écrites, l'introduction progressive du français dans l'administration, la tendance centralisatrice de la chancellerie royale ; l'usage du papier de chiffon à la place du parchemin favorise encore cette profusion d'écrits publics. Les hommes de loi, eux, sont formés à un bilinguisme latin-français qu'ils pratiquent en général quotidiennement : c'est donc tout naturellement qu'ils vont aller dans le sens d'une orthographe étymologique qui s'imposera.

Voici quelques graphies de cette époque.

D'après le latin :

assoudre devient	abs soudre	d'après	abs olvere
<i>batesme</i>	<i>baptesme</i>		bap tisma
<i>chetel</i>	<i>cheptel</i>		cap itale
<i>doi</i>	<i>doigt</i>		dig itum
<i>fet</i>	<i>faict</i>		fact um
<i>prestre</i>	<i>presbtre</i>		presb iterum
<i>set</i>	<i>sept</i>		sept em

Géminées rétablies :

appeller, elle, flamme, somme,

Distinction d'homonymes :

<i>cœur / chœur</i>	<i>conter / compter</i>	<i>mes / mais</i>
<i>non / nom</i>	<i>vint / vingt</i>	

Rapprochements de mots de la même famille :

<i>escripre</i>	<i>cf. inscrip</i> tion
<i>sainct</i>	sanctifié

Erreurs :

poids (du latin *pensum*) d'après le latin *pondus*

scavoir (du latin *sapare*) d'après le latin *scire*

forcené (de *fors* « hors de » et *sen* « sens ») pris pour un dérivé de *force*.

Le X final dans un pluriel comme *chevaux* s'explique par une curieuse confusion qui s'est produite alors. L'évolution phonétique avait été *caballos* > *chevals* > *chevaus*. Or le groupe final US se notait souvent par un signe abrégatif qui ressemblait à la lettre X et qui finit par se confondre avec celle-ci : *chevaus* s'écrivit donc *chevax*. Lorsqu'on eut oublié la fonction du signe X, on rétablit le U exigé par la prononciation tout en maintenant le X : *chevaux*.

Un fait important est qu'à l'époque à la caroline petite, arrondie, bien lisible, succède l'écriture gothique grande, anguleuse, aux jambages raides et peu différenciés ; d'où l'introduction de certaines lettres pour plus de lisibilité :

amy au lieu de *ami* qu'on pouvait lire *aim*

ung *un* pour distinguer de VII

huile *uile* (latin *oleum*) afin d'éviter la confusion avec *vile*
 Les graphies *huile*, *huître* (lat. *ostrea*), *huit* (lat. *octo*) subsisteront jusqu'à nos jours

LA RENAISSANCE ET L'IMPRIMERIE

C'est en 1470 que le premier ouvrage sort des presses de la Sorbonne. N'était-ce pas l'occasion d'introduire simplification et cohérence dans l'orthographe léguée par les juristes ?

Certes les imprimeurs vont vite rejeter les caractères gothiques, adopter les caractères romains et renoncer à la copie textuelle des manuscrits ; les mots se séparent, les caractères sont nettement distincts, les abréviations ont tendance à disparaître et un système progressivement normalisé de signes de ponctuation et d'accents se met en place.

Mais deux conceptions orthographiques s'expriment, réformatrice et conservatrice, deux pratiques coexistent : la situation est diverse selon les moments, les écrivains, les imprimeurs.

En 1529 paraît le premier traité imprimé en France sur le sujet, le *Tres-utile et compendieux traicte de lart et science dorthographie gallicane* : est-il besoin de préciser que l'auteur est traditionaliste ? Louis Meigret au contraire en 1542, dans son *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise*, pose le principe que chaque lettre doit noter une « voix » (un phonème).

En 1550, Ronsard, dans un avertissement en tête de l'édition de ses *Odes*, prend parti pour Meigret. En fait il appliquera les idées ainsi exprimées avec plus ou moins de constance et finira par se désintéresser de la question. Du Bellay, Rabelais et la plupart des prosateurs s'en tiennent à la tradition. C'est celle-ci qui l'emporte vers la fin du XVI^e siècle.

Ce qui fit pencher la balance d'une façon décisive, ce fut indubitablement le *Dictionnaire françois-latin* publié par Robert Estienne en 1539 – 1540. Même s'il est bilingue (dictionnaire latin-français retourné), c'est vraiment le premier dictionnaire français. Sa démarche partant du latin, le célèbre lexicographe y utilise naturellement une orthographe latinisante. Le grand helléniste Guillaume Budé, son ami et collaborateur, mit également son prestige au service de cette tendance. Ajoutons pour la petite histoire que le latin était à ce point familier à ces humanistes qu'Estienne le faisait parler à ses enfants et à ses servantes ! Robert Estienne va même plus loin que les juristes gothiques : il introduit quelques restitutions étymologiques auxquelles ceux-ci n'avaient pas pensé. Par exemple il écrit *nuict* (latin *noctem*) (sans penser que c'est précisément l'évolution du C qui a donné le I).

Cependant la latinisation n'est pas totale, car pour lui, il y a un second principe, l'usage. Ainsi maintient-il la graphie *ung* avec un G que rien ne justifie plus, *scavoir* avec SC alors qu'il cite l'original latin *sapere*.

Estienne obtint vite un succès immense, le besoin d'un tel dictionnaire étant d'autant plus grand que l'édit de Villers-Cotterêts venait d'imposer la langue nationale dans toutes les écritures publiques. Il fut republié en 1544 à l'usage des classes dans un format réduit. Il devint le livre de chevet des étudiants, des lettrés et des imprimeurs. Sa sixième et dernière édition est de 1628, mais son influence n'en cessera pas pour autant : pour plusieurs générations l'Estienne fut comme une sorte de Bible orthographique.

Remarquons que sur la question de l'orthographe l'autorité publique n'intervient pas. Nous allons voir dans quelle mesure, au XVII^e siècle et ensuite, l'Académie française exercera l'autorité en la matière et quelles seront ses options.

LE XVII^e SIÈCLE ET L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie française fut fondée en 1635 par lettres patentes du roi enregistrées au Parlement. L'article 24 de ses statuts précise : « La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue » et la rédaction d'un dictionnaire était dès lors prévue.

En 1674, des lettres de Louis XIV faisaient défense d'imprimer un dictionnaire de la langue française avant celui de l'Académie et « pendant l'étendue de vingt ans dudit privilège ». La première édition de ce dictionnaire parut précisément vingt ans après, en 1694.

Avant d'en parler, il convient de mentionner le dictionnaire de César-Pierre Richelet, né à Cheminon (département actuel de la Marne). L'ouvrage paraît en 1680 à Genève (à cause du monopole de l'Académie française) ; mais, dès l'année suivante, avec l'accord de l'Académie, il fait l'objet d'une dérogation royale pour une seconde édition, cette fois à Lyon. Pour le situer il suffit de citer un passage de l'avertissement : « Touchant l'orthographe, on a gardé un milieu entre l'ancienne et celle qui est tout à fait moderne et qui défigure la langue. On a seulement retranché de plusieurs mots les lettres qui ne rendent pas les mots méconnaissables quand elles en sont ôtées, et qui ne se prononçant point, embarrassent les étrangers et la plu-part des provinciaux. On a écrit *avocat, batistere, batême, colére, mélancolie, plu, reçu, revuë, tisanne, tresor*, et non pas *advocat, baptistere, baptême, cholere, melancholie, pleu, receu, reveue, ptisane, thresor*... On écrit *apôtre, jeûne, tempête*, et non pas *apostre, jeusne, tempeste*... ».

Quelle était l'orthographe des écrivains contemporains ? Très variable, mais dans la correspondance privée souvent plus ou moins proche de Richelet, sans d'ailleurs le souci de conformisme actuel. On peut en juger par exemple à la lecture de Madame de Sévigné, qui écrit d'une façon fort éloignée de l'orthographe savante pour laquelle va opter l'Académie.

La doctrine de l'Académie française pour la première édition de son *Dictionnaire* est très claire. Le projet initial dû à Mézeray en 1673 affirmait dès la première phrase : « La compagnie déclare qu'elle désire suivre l'ancienne orthographe qui distingue les gens de lettres davec les ignorants et les simples femmes ». La préface précise : « L'Académie s'est attachée à l'ancienne orthographe receuë parmi tous les gens de lettres, parce qu'elle ayde à faire connoistre l'origine des mots. C'est pourquoi elle a creu ne devoir pas autoriser le retranchement que des particuliers, et principalement les imprimeurs, ont fait de quelques lettres... parce que ce retranchement oste tous les vestiges de l'analogie et des rapports qui sont entre les mots qui viennent du latin ou de quelque autre langue. Ainsi elle a escrit les mots *corps, temps* avec un P et les mots *teste, honneste* avec un S pour faire voir qu'ils viennent du latin *corpus, tempus, testa, honestus* ».

On ne peut faire profession de foi plus conservatrice : la référence ne sera pas Richelet, mais Robert Estienne, et l'autorité conférée à l'Académie aboutira à la victoire de l'orthographe des savants.

Voyons quelles sont les innovations par rapport à Robert Estienne.

- Distinction du J (vs I) et du V (vs U), réforme proposée notamment par Pierre Corneille, d'où :

apuril -----> *avril*

adiouster ----> *adjouster*

hyuer -----> *hiver*

- Suppression de certaines lettres étymologiques :

conjoinct (lat. *conjunctus*) -----> *conjoint*

construict (lat. *constructus*) -----> *construit*

- Suppression du G final dans *ung, tesmoing*

- G N au lieu de I G N ou N G N

montaigne -----> *montagne*

charongne -----> *charogne*

- Suppression d'hiatus : *aage* -----> *âge*

- E N -----> A N

dedens -----> *dedans*

embassade -----> *ambassade*

Au total l'Académie modifie les graphies d'un quart des 17 500 mots qu'elle présente.

Elle entérine des incohérences ; par exemple :

dessiller cf. *cil*

pouls, pulsation vs. *faulx, falsification*

Bien des incohérences résultent du fait qu'il existe deux tendances : celle des savants partisans de l'étymologie et celle des gens du monde qui s'en tiennent à l'usage. L'orthographe de l'Académie est d'autant plus compliquée qu'elle résulte de compromis incessants.

XVIII^e ET XIX^e SIÈCLE

Dans les éditions successives de son *Dictionnaire*, l'Académie admit des modifications dont nous indiquerons les principales à leur ordre chronologique.

Dans la **3^e édition (1740)**, sous l'impulsion de l'abbé d'Olivet, elle modifia les graphies de plus de 6000 mots, remplaçant S devant une consonne par un accent circonflexe (*feste, maistre...*), Y par Î dans *ayeul...*, supprimant les voyelles en hiatus (le E de *creu, deu, beuveur*) et certaines consonnes qu'on avait ajoutées par souci étymologique (*sçavoir, faict*). On peut dire que cette édition instaure en France l'orthographe moderne.

Dans la **4^e édition (1762)**, les simplifications et les régularisations continuent : beaucoup de lettres grecques sont supprimées (*dethrôner, paschal, phanion, phlegmatique*) ; l'accent grave remplace l'accent aigu dans *mére, fièvre...* ; le Z final, marque du pluriel des noms et des participes passés en é, est remplacé par S (*amitez ---->amitiés, aimez --->aimés*).

La Révolution, qui réforma calendrier, poids et mesures, aurait pu abattre la Bastille du conservatisme orthographique. Malgré certaines propositions en ce sens, malgré la suppression de l'Académie (1793), il n'en fut rien. Bien au contraire, dans le contexte de la politique linguistique de la Révolution, qui cherchait à imposer à tous la langue nationale unique, une idée nouvelle était semée : celle d'une orthographe également unique cautionnée par la République.

Il est significatif de trouver à la fin du Directoire un arrêté du préfet de police en date du 1^{er} frimaire an VIII (22 novembre 1799) recommandant aux citoyens de Paris de « réformer et corriger sur les enseignes, tableaux, écriteaux... tout ce qui pourra s'y rencontrer de contraire aux lois... et aux règles de notre langue française ».

L'Université impériale, en imposant de fait l'orthographe officielle, contribue encore à augmenter ce que j'appellerai l'étatisation de cette orthographe. On pourrait dire sans exagération que le *Dictionnaire* de l'Académie devient le Code civil de l'écriture.

En 1816, l'Académie française est rétablie avec toutes ses prérogatives. L'orthographe est exigée au premier et deuxième brevets de capacité pour enseigner dans le primaire ; mais en se contentant de passer le troisième, on peut encore éviter l'épreuve en la matière. En 1831 la suppression de ce troisième brevet rendra l'orthographe de l'Académie obligatoire pour tous les instituteurs. Tout au long du siècle, le poids de cette orthographe ne cessera de s'accroître dans leur formation. Remarquons que l'attitude des maîtres ira en se modifiant : ils posséderont désormais une compétence reconnue ; l'instituteur, souvent en même temps secrétaire de mairie, sera dans le village le monsieur qui écrit sans faute ; le corps enseignant deviendra le plus sérieux défenseur du statu quo en matière d'orthographe. A partir de 1832, la dictée est le sésame pour entrer dans la fonction publique.

L'orthographe finit même par se voir conférer un destin patriotique et participe de l'identité nationale comme le drapeau, la Marseillaise ou nos monuments. Ses difficultés en font le charme, comme l'atteste la fameuse dictée de Mérimée ; on sait que celui-ci entreprit de distraire la cour de Napoléon III par cet exercice que, depuis 1851, les enseignants infligeaient quotidiennement aux enfants !

Mais revenons-en au *Dictionnaire* de l'Académie.

Dans la **6^e édition (1835)**, qui marque parfois un retour en arrière, on notera surtout l'introduction du T dans les pluriels comme *enfans* et *parens* (ce que n'acceptèrent jamais des écrivains comme Charles Nodier et Chateaubriand) et le remplacement de OI par AI dans

paroître, anglois, françois..., dans les indicatifs imparfaits et conditionnels (réforme que Voltaire avait tant réclamée !).

Dans la 7^e édition (1878), malgré des propositions d'Ambroise-Firmin Didot (savant helléniste) et de Sainte-Beuve (1867), l'Académie n'admit que quelques modifications de détail. Elle mit l'accent grave dans *poème, poète* (ce que refusa toujours Paul Claudel !) etc, remplaça l'accent aigu par l'accent grave dans *piège*, supprima le trait d'union après *très* et dans beaucoup de mots composés (*contre-fort, clair-semé ...*), retrancha un des deux H dans *phthisie* et *rhythme*. Certains ont critiqué *rhythme* comme le type même de la fausse simplification : les deux H étant étymologiques, il aurait fallu les garder tous les deux (comme en anglais) ou les supprimer tous les deux (comme en italien) ; rien n'augmenterait la confusion comme ces demi-mesures.

Dans cette deuxième moitié du XIX^e siècle, l'orthographe s'institutionnalise encore plus avec les lois Jules Ferry et, en 1882, l'organisation du certificat d'études. Elle fait partie de l'ordre social et culturel, du système méritocratique dans lequel s'incarnent les idéaux démocratiques de l'enseignement public. La dictée est l'exercice sacro-saint où cinq fautes vous font rejeter dans les ténèbres extérieures. Est d'ailleurs significatif l'emploi du mot faute de préférence à solécisme, que l'on trouve parfois au XVIII^e siècle s'agissant d'orthographe, ou à erreur courant maintenant pour le calcul.

XX^e SIÈCLE : 9^e ÉDITION DU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE, MOUVEMENTS RÉFORMISTES

Autour de 1900, le mouvement réformiste était d'une ampleur sans précédent ; nous n'entrerons pas dans le détail.

Le rapport d'une commission ministérielle conduisit, le 31 juillet 1900, à un arrêté du ministre Leygues concernant la syntaxe et l'orthographe. Cet arrêté, qui tolérait l'absence d'accord du participe passé après *avoir* dans tous les cas, fut modifié pour aboutir à l'arrêté du même ministre en date du 26 février 1901, établissant un certain nombre, plus limité, de tolérances dans les examens. Cet arrêté fut peu appliqué. Remarquons que la tolérance ne légalise pas la faute, qui reste une faute ; elle se contente de ne pas la sanctionner.

Les conclusions de deux commissions successives furent les unes en 1903 écartées par l'Académie française sur le rapport d'Emile Faguet, les autres en 1905 simplement enterrées par Aristide Briand.

Dans la 8^e édition du *Dictionnaire* (1932 – 1935) l'Académie remplaça l'apostrophe par un trait d'union dans les composés du type *grand'mère* et souda un certain nombre de composés (*tou-tou, chie-en-lit*, des mots formés avec *entre-* et *contre-* : *entr'acte, contre-ordre...*), mais de façon peu systématique. D'une manière générale elle se montra attachée à la tradition, la préface le déclarant sans ambages.

Mentionnons les projets de réforme avortés qui suivirent :

1939 : campagne Dauzat et Damourette

1947 : avis de la commission Langevin – Wallon

1950 : projet d'Aristide Beslais, directeur de l'enseignement primaire

1952 : lettre ouverte au ministre, par Charles Beaulieu, auteur en 1927 d'une histoire de l'orthographe

1953 : nouveau projet Dauzat

1964 : rapport de la commission Beslais

En 1975, en vue de la 9^e édition, l'Académie adopta des modifications limitées, inspirées par Thimonnier (5), sur lesquelles nous ne nous étendrons pas, car elle les annula en 1987 sous prétexte qu'elles n'avaient pas été entérinées par l'usage.

Le 28 décembre 1976 parut l'arrêté Haby. Comme celui de 1901, qu'il remplace, c'est un arrêté de tolérance, c'est-à-dire qu'il ne prétend rien réformer, mais prescrit que dans les examens et concours on ne comptera plus certaines fautes. Il s'agit surtout de fautes

d'orthographe grammaticale concernant accords, concordance, mots explétifs, mais aussi de quelques emplois d'accents et traits d'union.

Soulignons un changement important vers 1980 dans la position des instituteurs. Avec la réforme Haby de 1976 (le collège unique), tous les écoliers sont des collégiens en puissance, devant connaître l'orthographe lorsqu'ils entrent en sixième. Les maîtres vont se rendre à l'évidence : notre orthographe peut convenir à un enseignement élitiste, mais elle n'est pas adaptée à un enseignement de masse ; elle crée un handicap pour les enfants du peuple. En février 1988, le SNI-PEGC publie dans son bulletin *L'école libératrice* un dossier sur les difficultés de l'orthographe et les rectifications possibles.

LES RECHERCHES RÉCENTES SUR L'ORTHOGRAPHE

Jusqu'aux années 1970, les études, très nombreuses, sur l'orthographe étaient soit à tendance normative (dictionnaires de difficultés, chroniques du langage), soit à usage pédagogique (les fameux Bled, mais aussi bien d'autres, dont certains proposant parfois des moyens mnémotechniques du genre : « L'accent circonflexe de *cime* est tombé dans l'*abîme* » « On a besoin de deux p pour *applaudir* »). Dans ces manuels les règles semblent en général s'atomiser en de nombreux points particuliers ou se diluer en une mare d'exceptions, sans qu'aucune description théorique valable soit proposée.

Exemples de règles sans intérêt :

« Tous les mots commençant par IM prennent deux M, sauf *image*, *iman* et *imiter* » il serait préférable d'apprendre à reconnaître le préfixe IM – dans des mots comme *immaculé*, *immangeable...immigré*.

« Tous les mots se terminant en man dans la prononciation s'écrivent – MENT, sauf *aimant*, *amant*, *diamant*, *flamant*, *caïman*, *maman*, *roman*, *talisman* ». Il serait préférable d'apprendre à reconnaître les éléments - MENT des adverbes et des noms d'action.

Le premier linguiste qui se soit attaché à une étude cohérente est, en 1956, un Russe, **V.G. Gak** (6). Il dégage et analyse cinq principes :

- le principe phonético-graphique ; on sait qu'il n'y a malheureusement pas toujours une correspondance régulière entre phonèmes et signes, même si l'on tient compte du critère de position (ex. : C devant A, O, U ne se prononce pas comme devant E, I), qui est très important en français.
- le principe morphologique, qui joue dans ce que l'on appelle l'orthographe grammaticale (ex. : marques du genre, du nombre ; le D de *grand* d'après le féminin *grande*, celui de *rend* d'après le pluriel *rendent*), mais aussi dans l'orthographe lexicale (ex. : *art*, *lait*, puisqu'il y a *artiste*, *laiterie*...)
- le principe étymologique (ex. : le H latin, les lettres grecques...)
- le principe historique (qui seul peut expliquer par exemple le H dans *huile*, les deux M dans *pomme*...)
- le principe de différenciation qui sert à distinguer les homonymes (ex. : *dessin* / *dessein*).

Le manuel de Gak parvient ainsi à expliquer un ensemble de faits apparemment déçous et contradictoires ; il met en évidence la régularité du code.

La démarche de **Nina Catache** (7) et de l'équipe Heso du C.N.R.S. allait être à peu près la même avec une terminologie différente.

Quant à **René Thimonnier** (8), il se propose de faire une analyse objective de la structure du système. Cette analyse est préalable à tout projet pédagogique ou réformiste. La quasi-totalité des 35 000 mots du dictionnaire officiel sont répartis en quelque 4 500 séries analogiques. Il s'agit de groupes caractérisés par un même élément morphologique (radical, préfixe, suffixe) possédant même sens, même prononciation, même graphie. Quelques irrégularités apparentes comme l'alternance des formes du radical dans une même famille de mots (ex. : *honneur* / *honorer*) peuvent aussi se justifier. Thimonnier ne recense que 228 mots à rectifier (ex. : *combatif*---->*combattif*, *dessiller*----> *déciller*, *vantail* ----> *ventail*...) et croit pouvoir conclure ainsi : « ...désormais cette méthode existe et ...elle fournit une solution

rationnelle au problème de l'écriture ». C'est Thimonnier qui a inspiré les Académiciens en 1975 et, pour certaines de leurs propositions, les réformateurs de 1990.

Le succès des vues structuralistes de Gak et Thimonnier a affaibli la tendance réformatrice dans le sens d'un émondage limité.

LA PLACE ACTUELLE DE L'ORTHOGRAPHE, LE RÔLE DE L'ACADÉMIE

Actuellement on se plaint d'une baisse de niveau en orthographe. Certes il faut tenir compte de ce que le regret du passé a toujours existé ; n'a-t-on pas des témoignages dénonçant une baisse de niveau en orthographe dans la seconde moitié du XIX^e siècle ?

Voyons cependant le résultat d'un test réalisé d'une façon très fiable. On a comparé des dictées du même texte faites les unes par des élèves de cinquième en 2005, les autres au certificat d'études environ quatre-vingts ans avant ; le résultat est sans appel : les élèves actuels ont fait deux fois et demie plus de fautes que leurs devanciers ; seule satisfaction : leurs rédactions étaient nettement meilleures.

L'enseignement supérieur est touché à son tour : les professeurs y découvrent avec effarement des copies à ce point criblées de fautes qu'en d'autres temps elles auraient valu un zéro pointé au certificat d'études. Certains ont décidé d'introduire dans leur enseignement des dictées et autres exercices de remise à niveau en orthographe. Il en est ainsi notamment dans une trentaine d'I.U.T., à l'E.S.C. de Grenoble, à l'Ecole centrale d'électronique de Paris....

À quoi cette baisse de niveau est-elle due ? Sans être un spécialiste de pédagogie, je pense que la cause serait à rechercher d'abord dans l'enseignement primaire. Les classes sont hétérogènes ; l'orthographe y perd de son importance ; le temps qui lui est consacré diminue ; elle est moins sanctionnée ; on privilégie la seule créativité au détriment de la mémoire ; on a tendance à abandonner l'entraînement traditionnel, la dictée. À l'extérieur de l'école, les jeunes, « accros » de télévision et de jeux vidéo, lisent peut-être moins, ce qu'ils lisent présente souvent des fautes ; les textos qu'ils envoient ne sont que des rébus....

Dans les entreprises, il y a une tendance à privilégier non plus l'expression écrite correcte, l'orthographe, mais la lecture rapide et la connaissance orale des langues. Il semble cependant qu'il y ait un certain reflux dans les critères de recrutement. C'est qu'il devient impératif pour un cadre de savoir écrire sans faire de fautes à chaque ligne, car souvent il n'a plus de secrétaire comme avant, il est devenu autonome avec son ordinateur ; si par exemple il envoie un courriel, il doit pouvoir l'écrire lui-même correctement. Ainsi les fautes d'orthographe dans les lettres de motivation ou les C.V. redeviennent un handicap éliminatoire. Et maintenant pour maintenir le niveau, les directions des plus grandes sociétés, la Poste, la Société générale, Bouygues et autres, offrent – ou imposent – des sessions de rattrapage aux délinquants ; la remise à niveau en orthographe est proposée par de nombreux organismes de formation continue.

Dans ce contexte, qu'est devenu le rôle de l'Académie française ? Soixante-quinze ans après la 8^e édition de son *Dictionnaire*, elle a publié une partie de la 9^{ème} en trente et un fascicules de 1986 à 2008 (jusqu'à *plébéien*). Après modification les premiers fascicules ont pu être échangés contre deux volumes parus en 1992 (*a – enzyme*) et 2000 (*éocène – mappemonde*).

Mais ce n'est plus le *Dictionnaire* de l'Académie que l'on voit sur la table des imprimeurs, correcteurs, secrétaires. Alors qu'au XIX^e siècle on ne comptait plus les rééditions, il n'y en a pas eu pour l'édition de 1932 – 1935. Le *Dictionnaire* de l'Académie est remplacé par le *Larousse* ou le *Robert*. C'est que le renouvellement du vocabulaire usuel, son accroissement dans les domaines scientifiques et techniques sont importants et rapides ; les méthodes lentes de travail de l'Académie apparaissent inadaptées à cette accélération.

LA RÉFORME DE 1990

Nous avons vu la reculade de l'Académie, annulant en 1987 ce qu'elle avait décidé en 1975. Il était donc prévisible que l'initiative d'une réforme ne viendrait plus de cette Académie. Elle vint en 1990 du Premier ministre d'alors, Michel Rocard, par l'intermédiaire d'une instance officielle nouvelle, le Conseil supérieur de la langue française.

En l'installant le 24 octobre 1989, le chef du Gouvernement lui avait demandé un projet de réforme en indiquant quelques pistes. Ce fut l'œuvre d'une commission présidée par Maurice Druon. Le rapport, modéré, approuvé par l'Académie française, le Conseil supérieur de la langue française et les instances homologues de ce Conseil en Belgique et au Québec, fut remis à Michel Rocard le 19 juin 1990. Moins de mille deux cents mots étaient touchés, soit en moyenne un par page de trois cents mots.

Mais l'orthographe est une passion française : les réactions ne se font pas attendre. La Société des agrégés exprime aussitôt son désaccord. Des articles de presse hostiles, notamment dans le *Figaro*, sont de plus en plus violents. Diverses personnalités lancent une pétition. Des membres du Conseil reviennent sur leur approbation du rapport, tout comme certains Académiciens. Parmi les adversaires déclarés de la réforme citons Hélène Carrère d'Encausse, Félicien Marceau, Jean d'Ormesson, Maurice Rheims, Françoise Sagan, Henri Troyat ainsi que le populaire journaliste et critique Bernard Pivot. L'opinion publique, semble-t-il, se révèle elle-même plutôt défavorable.

Cependant *Les rectifications de l'orthographe* sont publiées au *Journal officiel* (documents administratifs) le 6 décembre 1990.

Voici l'essentiel du document :

Règles

1. Trait d'union dans les nombres. On lie par des traits d'union les numéros formant un nombre complexe inférieur ou supérieur à cent.

Ex. : *cent-trente-deux, deux-cent-soixante-et onze*

2. Singulier et pluriel des noms composés comportant un trait d'union. Les noms composés d'un verbe et d'un nom prennent la marque du pluriel seulement quand ils sont au pluriel ; cette marque est portée sur le second élément.

Ex. : *un cure-ongle / des cure-ongles*

Il en va de même des composés d'une préposition et d'un nom.

Ex. : *un après-midi / des après-midis*

Exceptions : *des prie-Dieu, des trompe-l'œil...*

3. Accent grave. On accentue sur le modèle de *sem*er les futurs et conditionnels des verbes du type *céder* : *je cèderai, je cèderais*.

Dans les inversions interrogatives, la première personne du singulier suivie du pronom *je* porte un accent grave : *aimè-je*.

4. Accent circonflexe. On conserve l'accent circonflexe sur A, E, et O, mais sur I et U il n'est plus obligatoire, excepté dans les conjugaisons (passé simple, subjonctif imparfait) et dans les cas où il apporte une distinction de sens utile (*dû, jeûne...*)

5. Verbes en -ELER et -ETER. L'emploi de l'accent grave pour noter le son E ouvert dans les verbes en -ELER et -ETER est étendu à tous les verbes de ce type.

Ex. : *elle ruissèle, j'étiquète*

Exception : *appeler* (et *rappeler*), *jeter* (et les verbes de sa famille) ;

6. Participe passé. Le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif est invariable dans tous les cas :

Ex. : *Elle s'est laissé mourir. Je les ai laissé partir*

7. Singulier et pluriel des mots empruntés. Ces mots forment régulièrement leur pluriel avec un S non prononcé :

Ex. : *des matchs, des lands*

Graphies particulières fixées ou modifiées

Il s'agit de listes limitatives.

1. Mots composés. On écrit soudés un certain nombre de mots composés.

d'arrachepied, boutentrain, fourretout...

arcboutant, sagefemme...

Ainsi qu'à un certain nombre d'onomatopées :

blabla, pingpong...

2. Tréma. Dans les mots suivants et leurs dérivés, on place le tréma sur la voyelle qui doit être prononcée.

aigüe, ambiguë, contigüe, exigüe, cigüe

Le même usage du tréma s'applique aux mots suivants :

argüer, gageüre, mangeüre, rongeüre, vergeüre

3. Accent. On munit d'un accent aigu un certain nombre de mots où il avait été omis ou dont la prononciation a changé : *asséner, gélinotte...*

L'accent est modifié dans un certain nombre de mots qui avaient échappé à la régularisation entreprise par l'Académie : *cèleri, évènement...*

4. Mots composés empruntés. On écrit soudés un certain nombre de mots composés d'origine latine ou étrangère implantés dans l'usage et qui n'ont pas valeur de citation :

apriori, vadémécum...

bluejean, ossobuco, weekend...

5. Accentuation des mots empruntés. On munit d'accents un certain nombre de mots empruntés à la langue latine ou à d'autres langues lorsqu'ils n'ont pas valeur de citation

artéfact, désidérata, vadémécum, véto...

allégro, diésel, édelweiss, révolver...

6. Anomalies. Des rectifications qui avaient été proposées en 1975 par l'Académie (à la suite de Thimonnier) sont reprises et sont complétées par quelques autres :

absout, assoir, bonhomme, bourssouffler, charriot, combattif, déciller, dissout, douçâtre, exéma, imbécilité, innommé, nénufar, ognon, persiffler, prudhomme, relai, saccarine, ventail, etc...

7. Autres anomalies. On écrit en – ILLER au lieu de - ILLIER :

joailler, marguiller, quincailer etc... ainsi que serpillère

On écrit avec un seul L les mots suivants :

fumerole, girole, guibole, et quelques autres moins fréquents.

Le E muet n'est pas suivi d'une consonne double dans les mots suivants :

interpeler, dentelière, lunetier, prunelier.

Il y a encore quelques recommandations aux lexicographes parmi lesquelles :

on mettra fin aux hésitations concernant la terminaison –OTTER ou –OTER, en écrivant – OTTER les verbes formés sur une base en –OTTE (comme *botter* sur *botte*) et en –OTER les verbes formés sur une base en –OTE (comme *garroter* sur *garrot*) ou ceux qui comportent le suffixe –OTER (*frisoter...*)

La polémique continua de plus belle, la « guerre du nénufar (9) » fit rage pour reprendre une expression humoristique.

Enfin le 17 janvier 1991, par 23 voix contre 6, l'Académie française trouva une issue au conflit qui la divisait elle-même depuis plusieurs semaines. Elle ne pouvait renier son vote favorable à la réforme sans accroître le malaise qu'avaient suscité certains de ses membres en laissant entendre qu'ils avaient voté sans s'en apercevoir ou sans avoir été suffisamment informés. Les apparences étaient sauvées et l'unité proclamée autour du secrétaire perpétuel. Certes la déclaration alambiquée lue à l'issue de la séance par Maurice Druon n'enterra pas la nouvelle orthographe ; les Immortels rappelèrent qu'ils avaient approuvé précédemment les propositions du Conseil supérieur de la langue française. Mais ils estimaient qu'elles ne

devaient pas faire l'objet d'une application impérative. A l'issue d'une période d'observation dont la durée n'était nullement précisée, l'Académie se réservait de confirmer ou infirmer les modifications proposées. Elle récusait le mot de réforme pour lui préférer celui de recommandations. « L'orthographe antérieure reste d'usage, insistait l'Académie, et les recommandations du Conseil supérieur de la langue française ne portent que sur des mots qui pourront être écrits de manière différente sans constituer des incorrections, ni être jugées comme des fautes ». Afin d'appuyer cette position les Académiciens estimaient qu'« il y a avantage à ce que les dites recommandations ne soient pas mises en application par voie impérative et notamment par circulaire ministérielle ».

APPLICATION DE LA RÉFORME DE 1990

Comme le voulait l'Académie, il n'y eut pas de circulaire officielle concernant la nouvelle orthographe. Les mentions que j'ai pu en relever sont tardives : dans les bulletins de l'Education nationale des 19 juin et 28 août 2008, et il faut dire que ce ne sont guère que des références, des allusions.

Les lexicographes, eux, ont-ils appliqué les directives de 1990 ?

L'Académie, conformément à sa prise de position, n'a absolument pas intégré la nouvelle orthographe dans son *Dictionnaire* ; mais les graphies réformées sont regroupées en fin de volumes dans des pages de couleur verte.

Le Petit Larousse a fait à peu près de même en dressant à part une liste de graphies réformées proposées. Dans le corps de l'ouvrage les rédacteurs n'ont tenu compte des directives de 1990 qu'en ce qui concerne les accents aigus et graves et certains mots composés dont le premier élément peut être considéré comme un préfixe.

Dans le *Petit Robert* il n'y a pas de liste à part. On peut se reporter à la mise au point du directeur de la rédaction, Alain Rey : « La poursuite du travail concernant l'évolution de l'orthographe...repose...sur le respect de l'usage, selon qu'il accepte ou qu'il rejette certaines propositions. Les accents circonflexes, qui donnent leur personnalité à certains mots écrits, ont été maintenus...Chaque fois qu'une modification a paru excessive ou perturbante, elle n'a pas été retenue, car ce n'est pas au dictionnaire...de jouer les réformateurs par principe, encore moins les révolutionnaires, ni de suivre les modes sans réflexion ». Il semble que le Petit Robert ait intégré un peu plus de la moitié des nouvelles graphies proposées comme variantes possibles en parallèle avec les graphies traditionnelles, conservées à peu près neuf fois sur dix.

Certes les correcteurs informatiques d'orthographe admettent aussi bien les graphies réformées que les graphies antérieures. Mais tout compte fait, comme on s'y attendait, l'application de la réforme n'est pas un succès pour ses auteurs (10). On a d'autre part une impression de flou d'autant moins satisfaisante qu'on a généralement l'habitude de se reporter à l'autorité des dictionnaires en toute confiance.

CONCLUSION

D'abord force est de constater en France la difficulté de toute réforme orthographique même minime. Rappelons que la réforme proposée en 1990 concerne environ mille deux cents mots, alors que celle décidée par l'Académie en 1740 portait sur plus de six mille mots, c'est-à-dire le tiers de ceux alors répertoriés dans son *Dictionnaire* !

Quelle attitude aurons-nous face à cette réforme proposée ? Disons-nous bien d'abord que, jusqu'à nouvel ordre, nous avons tous les choix, nous pouvons accepter certaines recommandations et en refuser d'autres.

Nous avons tout à fait le droit dans les nombres de nous passer des traits d'union au-delà de cent. Nous pouvons fort bien continuer d'écrire *eczéma* conformément à l'étymologie et à l'exemple des grandes langues européennes. Nous sommes libres de tenir à l'accent circonflexe de *maître*, peut-être parce qu'il donne plus d'ampleur au mot, plus de personnalité

comme dit le lexicographe Alain Rey, mais surtout parce qu'il rappelle le S de *maistrance*, *master*, *maestro*, *maestria*, *magistral*, *magistrat*, *magistrature*.

En revanche je crois que nous ne pouvons qu'être d'accord pour supprimer toutes les exceptions que rien ne justifie, toutes les incohérences comme *douceâtre* (avec E après le C alors que dans tous les cas semblables on a recours à la cédille), *oignon* (avec I alors que dans tous les cas semblables on a supprimé ce I), *il cachette* (avec deux T alors qu'il n'y a aucune raison de ne pas l'écrire comme *il achète*), *dessiller* (avec deux S alors que la base est *cil*), *vantail* (avec A alors que la base est *vent*), *un cure-ongles* (avec un S comme au pluriel, alors qu'il n'y en a pas au singulier de *cure-dent*)...

Arrêtons-là ; ne réexaminons pas les listes maintenant : prenons le temps de le faire à tête reposée. On nous donne l'occasion de réfléchir sur les mots de notre langue. Profitons-en !

- (1) Ce terme est préférable à son. Les phonèmes sont les sons aux caractéristiques pertinentes pour la signification des mots.
- (2) Du nom de Pierre La Ramée dit Ramus qui les introduisit en latin (1559), puis en français (1562).
- (3) Ou *acuponcture*.
- (4) Les spécialistes utilisent le mot graphème pour désigner dans une suite graphique la plus petite unité (lettre avec ou sans signe diacritique, groupe de lettres) pourvue d'une valeur phonétique ou « grammaticale ». En français il y a, nous l'avons vu, 32 phonèmes, mais plus de 130 graphèmes.
- (5) Voir page 9.
- (6) Adaptation en français : V.G. Gak : *L'orthographe du français*, SELAF, 1976.
- (7) De Nina Catach : *L'orthographe française*, Nathan, 1980. Sous sa direction : *Dictionnaire historique de l'orthographe française*, Larousse, 1995.
- (8) De René Thimonnier : *Le système graphique du français*, Plon, 1967 – *Code orthographique et grammatical*, Hatier, 1970.
- (9) Ou *nénuphar*.
- (10) En revanche semblent plutôt acceptées les graphies féminisées des noms de professions *auteure*, *professeure*..., proposées dans l'ouvrage collectif préfacé par le Premier ministre Lionel Jospin *Femme j'écris ton nom*, La Documentation française, 1999, mais rejetées par l'Académie (déclaration du 21 mars 2002).